



UNIVERSITÀ DEGLI STUDI
DELLA REPUBBLICA DI SAN MARINO

DIPARTIMENTO DI STUDI STORICI

SCUOLA SUPERIORE DI STUDI STORICI

**DOUZIÈME CYCLE DE DOCTORAT
EN SCIENCES HISTORIQUES 2015-2018**

AVIS DE CONCOURS

L'Ecole Supérieure d'Etudes Historiques de l'Université de la République de Saint-Marin organise un concours pour recruter 13 élèves (dont 8 bénéficieront d'une bourse d'études) à l'occasion de son douzième cycle de doctorat, qui se déroulera de 2015 à 2018.

1. Le concours est ouvert aux jeunes de toute nationalité remplissant les conditions suivantes:

- a) avoir une maîtrise, ou un titre équivalent dans les disciplines historiques, même si ce titre n'a pas été délivré par une Faculté ou UER d'histoire;
- b) avoir une bonne connaissance de base des langues italienne, française et anglaise;
- c) être âgé de moins de 32 ans au 14 janvier 2015.

2. Les candidats doivent joindre à leur demande les documents suivants:

- 1) acte de naissance ou document équivalent;
- 2) attestation du titre universitaire avec indication des examens réussis et des notes obtenues;
- 3) lettres de recommandation d'au moins deux professeurs de leur Université ou de tout autre Etablissement d'enseignement supérieur;
- 4) le projet original de recherche qu'ils entreprendront s'ils réussissent au concours et qu'ils préciseront en accord avec le Conseil Scientifique;
- 5) tout autre travail de recherche – même non publié – qu'ils estimeront opportun à l'appui de leur candidature;
- 6) un *curriculum studiorum*.

3. Le Conseil Scientifique de l'Ecole se constitue en Commission d'examen. Il est composé de: Luciano Canfora, Maurice Aymard, Laura Barletta, Paulo Butti de Lima, Franco Cardini, Giuseppe Galasso, Giorgio Otranto, Corrado Petrocelli, Adriano Prospero, André Vauchez, Stefano Zamagni.

4. Après avoir examiné les demandes, la Commission invitera tous les candidats dont les titres seront considérés comme suffisants à un entretien destiné à vérifier le niveau de connaissance historique générale et les intérêts de recherche du candidat.

5. L'entretien se déroulera à l'Université de Saint-Marin, en italien, en français ou en anglais, au

choix du candidat.

6. Les candidats classés de la première à la huitième place seront admis à l'Ecole et obtiendront une bourse d'études pour trois ans de € 1.000,00 par mois du 1^{er} juin 2015 au 31 mai 2018. Deux des huit bourses d'études seront réservées à des candidats possédant la nationalité de Saint-Marin. A défaut de candidats classés de cette nationalité les bourses seront attribuées à des candidats non saint-marinais. Le cours de l'Ecole Supérieure d'Etudes Historiques sera considéré comme post-doctorat pour les participants ayant déjà obtenu un diplôme de doctorat. Les candidats classés de la neuvième à la treizième place seront admis à l'Ecole sans bénéfice d'aucune bourse d'études.

7. Les titres obtenus à la conclusion du doctorat pourront être reconnus par d'autres pays selon les modalités établies par les conventions en vigueur.

8. Les élèves devront s'acquitter chaque année, pour les trois ans, d'un droit d'inscription de € 620,00, qu'ils régleront par versements semestriels de € 310,00. Les élèves retardataires seront passibles des sanctions prévues par le Règlement qu'ils souscriront lors de leur admission à l'Ecole. Les élèves seront tenus d'assister aux séminaires et aux autres activités d'enseignement qui, en règle générale, auront lieu à Saint-Marin au cours des bimestres de juin/juillet et de octobre/novembre de chaque année.

9. Les demandes, accompagnées de la documentation requise, devront être envoyées avant le 14 janvier 2015; le cachet de la poste fera foi. Elles devront être envoyées à l'adresse suivante: Scuola Superiore di Studi Storici – Segreteria – Antico Monastero di Santa Chiara - contrada Omerelli n. 20, 47890 Repubblica di San Marino (RSM). Les demandes doivent être également envoyées à l'adresse e-mail ssss@unirms.sm avant la même date. Les cours commenceront en juin 2015.

10. Pour tout ce qui ne serait pas prévu par cet avis de concours on se référera au Statut et au Règlement de l'Ecole.

San Marino, le 24 septembre 2014

IL DIRETTORE DEL DIPARTIMENTO
DI STORIA, CULTURA E STORIA SAMMARINESE

Luciano Canfora

IL RETTORE
DELL'UNIVERSITÀ
Corrado Petrocelli

Pour tout renseignement téléphoner au:
0549 882513 - fax 885445 (*de l'Italie*) - (+) 378 882513 - fax 885445 (*des autres pays*)
E-mail: ssss@unirms.sm / www.unirms.sm/dss

ou écrire à:
Scuola Superiore di Studi Storici – Segreteria
Antico Monastero di Santa Chiara - contrada Omerelli n. 20 - 47890 Repubblica di San Marino (RSM)